



Comité Régional Auvergne / Rhône-Alpes

Comité de Haute-Loire de la FFPJP

9 Rue des Moulins - 43000 LE PUY EN VELAY - Tél. : 04.71.09.10.82

E-mail : cd43@petanque.fr - Site Internet : www.petanque43.fr/

Compte Rendu de la réunion du Lundi 29 décembre 2025

Présent(e)s	Excusé(e)s	Absent(e)s
Mesdames : Corinne ALLARY Valérie BERTRAND Messieurs : Didier ALLIROL Alain AUDRAS Jean Charles BEJARANO Michel BERNARD Henri BLANC Lionel DECROCK Pascal GREGOIRE Pascal LAURENT Eric MATHELET Jérôme MENINI François MONIER		

ORDRE DU JOUR :

- Introduction du Président
- Validation du compte rendu du 27 octobre 2025
- Retour sur les dernières compétitions 2025
- Débriefing du 56^{ème} Congrès Départemental
- Retour sur le Congrès Régional et Congrès National
- Licence 2026
- Rapide tour des commissions
- Bol d'Or féminin du 04 janvier 2026
- Formations à venir (GTDM, Discipline, Contrôle Alcoolémie...)
- Questions diverses

Heure du début de la réunion : 14h30

➤ Introduction du Président :

Le Président, souhaite la bienvenue à Jérôme MENINI pour les 3 années à venir au sein des membres du Comité43. Nous sommes désormais 13 membres.

Il remercie tous les membres du CODIR pour leur travail en 2025.

Le calendrier des compétitions régionales et nationales est à jour et mis en place sur le site du Comité.

Le calendrier des concours départementaux 2026 a pris un peu de retard à la suite des modifications demandées par plusieurs clubs. Il devrait être mis sur le site courant janvier 2026.

➤ Validation du compte rendu du 27 octobre 2025 :

Le compte-rendu de la dernière réunion est validé par tous les membres sauf par Valérie BERTRAND.

➤ Retour sur les dernières compétitions 2025 :

CDC OPEN ET FEMININ

Les finales des CDC étaient partagées sur 2 dates. 1 journée le 30 novembre 2025 pour le CDC féminin et pour la 4^{ème} et 5^{ème} division du CDC OPEN, (délégué François MONIER) et le 7 décembre pour la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division du CDC OPEN, (délégué Pascal LAURENT).

Les dotations sont les suivantes : 1^{ère} place (200€), 2^{ème} place (150€), 3^{ème} place (100€) et 4^{ème} place (80€).

En CDC FEMININ : champion : PAULHAGUET (monte en CRC et qui rejoindra l'autre équipe de PAULHAGUET) devant LE PUY PETANQUE, 3^{ème} YSSINGEAUX et 4^{ème} BRIVES CHARENSAC.

En CDC OPEN :

En 5^{ème} division : champion BAS EN BASSET 1, devant PAULHAGUET 2, 3^{ème} LOUDES 2, 4^{ème} BAS EN BASSET 2.

En 4^{ème} division : champion BEAUZAC, devant ESPALY 3, 3^{ème} ST BONNET 3, 4^{ème} LOUDES 1.

En 3^{ème} division : champion VALS 2, devant ST CHRISTOPHE 2, 3^{ème} LANTRAC, 4^{ème} LAVOUTE CHILHAC 2.

En 2^{ème} division, champion CRAPONNE 1, devant STE FLORINE 1, 3^{ème} YSSINGEAUX 3, 4^{ème} BELLEVUE 1.

En 1^{ère} division : champion LE PUY PETANQUE 1 (monte en CRC OPEN 2), devant LE PUY PETANQUE 2, 3^{ème} AUZON 1, 4^{ème} ST PIERRE EYNAC 1.

Les diplômes et les chèques ont été donné lors des journées finales.

Pour 2026, nous essaierons d'organiser ses journées finales avant fin novembre afin de pouvoir s'aligner aux autres départements de la région AURA.

Pour information l'équipe de VALS redescendra en CDC OPEN pour 2026 suite à de nombreuses descentes d'équipes Auvergnates de CNC3.

➤ Débriefing du 56^{ème} Congrès Départemental :

Il a débuté à 15h30 et s'est terminé à 18h30, par le verre de l'amitié offert par le Comité 43. Nous avons mis dans chaque enveloppe des tickets pour 2 boissons par club. 2 tickets boisson pour chaque membre du Comité 43, ainsi que 2 tickets pour les invités ont été distribués. Nous avons effectué un chèque de 255€ à la société de ST GERMAIN LAPRADE correspondant aux 170 tickets boissons.

Concernant les invités, le Président de la Région était absent car déjà pris dans un autre congrès départemental. Les présidents des Comités voisins sont excusés car ils étaient retenus par le congrès dans l'Allier qui avait lieu le même jour. Le Président du Puy de Dôme a été représenté par son vice-Président, M. LHERITIER. Le CDOS a été représenté par Monsieur OLLAGNOL. Les anciens présidents étaient invités et présents (Daniel ROURE et Lucien ANGLADE). M. le Maire de ST GERMAIN LAPRADE était présent.

Les membres du CODIR ont apprécié la salle mise à disposition par ST GERMAIN LAPRADE.

Toutes les sociétés étaient présentes.

Une observation est faite sur la remise des prix qui pourrait se faire plus tôt dans l'organisation, car beaucoup de personnes récompensées sont parties avant la fin du congrès.

Malgré les invitations envoyées pour le repas d'après congrès, il y a eu beaucoup d'absents. Nous avons quand même effectué un repas au restaurant « Le Régina » au Puy en Velay. Le Président de ST GERMAIN LAPRADE avec un autre membre de sa société, ainsi que le vérificateur aux comptes et Lucien ANGLADE et son épouse sont restés pour le repas. La plupart des membres du CODIR a également assisté à ce repas. Le coût de ce repas s'élève à 936.50€.

Pour 2026, la réservation du site a été prise pour le congrès départemental qui aura lieu également à ST GERMAIN LAPRADE le samedi 21 novembre 2026.

➤ Retour sur le Congrès Régional et Congrès National :

Le Congrès Régional a eu lieu à PRIVAS (07), Éric MATHELET représentait le Comité 43.

Concernant le site Aura Pétanque Actus, il n'y a plus que 4 départements sur les 12 de la région qui vont y adhérer. Ne serait-ce peut-être pas bientôt la fin de ce site ?

Pour les CRC 2026, le coût de l'arbitrage sera pris en charge par la Région sur la base d'un forfait de 40€ pour une rencontre, 80€ pour deux rencontres et 120€ pour 3 rencontres. Les clubs feront l'avance et seront remboursés par le Comité Régional.

L'indemnité de déplacement pour les clubs en CRC passe désormais de 15€ à 25€ par tranche de 25km.

Des élections partielles ont eu lieu. Les deux candidats élus à l'AURA pour les trois années à venir sont Sébastien PINEAU du CD 03 et Jean-Luc PONT du CD 74.

Pour ce congrès régional, les frais de déplacement du représentant de la Haute-Loire ont été pris en charge par le Comité 43. Eric MATHELET n'est pas allé dormir à l'hôtel la veille de ce congrès et n'a pas assisté au repas d'après congrès. Les frais pour cette manifestation sont donc plus faibles que prévu.

Le championnat régional 2026 tripléte jeu provençal aura lieu dans le CD 69 à CHAPONNAY. La formation de discipline aura lieu le samedi 14 février 2026 à St Etienne (42).

Le Congrès National a eu lieu à PONTIVY (56). Notre CD a été représenté par Jocelyne ARAUJO du CD 63.

Pour la saison 2027, les licences augmenteront de 4€. Nous reverserons donc 4€ de plus par licencié à la FFPJP.

A partir du 1 janvier 2026, les concours où un arbitre ne sera pas désigné, ne se verront attribué aucun point aux participants.

A la demande de 86% des Comités, la tenue sportive sera obligatoire pour tous les concours ; le bas et le haut. Les jeans seront INTERDITS.

Tous licencié refusant de jouer avec une tenue sportive se verra exclure de la compétition.

Un mail sera envoyé cette semaine à tous les clubs pour rappeler la tenue à adapter pour chaque concours.

Le Président de la FFPJP a confirmé qu'il n'y avait aucun changement du règlement de la pétanque.

➤ Licences 2026 :

Le renouvellement des licences a débuté le 1^{er} décembre 2025. Elles sont enregistrées comme en 2025 avec un tableau récapitulatif et le chèque correspondant. Le nouveau système avec le QR code est en route. 700 licences, environ, sont déjà enregistrées et validées par notre CD. Quelques bugs existent et le secrétaire administratif est obligé d'appeler, au cas par cas, la fédération pour trouver la solution. Cela prend plus de temps qu'auparavant surtout avec les nouveaux licenciés.

Chaque club recevra de la part du Comité un code pour mettre à jour leurs licences. Pour cela un mail nominatif de chaque club devra exister pour plus de simplicité.

Concernant les nouveaux concours, les clubs devront acheter des lecteurs « douchettes » pour lire les QR codes. Les enregistrements avec les numéros de licence sont toujours valables.

La nouvelle version de « gestion concours » est prévue pour le 2 janvier 2026.

Toute nouvelle licence demandée ne sera pas enregistrée si le chèque « club » correspondant n'est pas reçu.

➤ Rapide tour des commissions :

Commission Coupe de France :

Par Alain AUDRAS :

2^{ème} tour de Zone, YSSINGEAUX a gagné contre MONTLUCON, et LE PUY PETANQUE a perdu contre ANDREZIEUX BOUTHEON.

3^{ème} tour de Zone, YSSINGEAUX a perdu contre GERZAT (63).

Les dates pour 2026, vont être validées et envoyées aux clubs courant janvier.

Commission vétérans :

Par Michel BERNARD :

CDC vétérans, démarrage le 24 mars et fin le 30 juin. 14 matchs aller-retour les mardis, pas de match la semaine du 22, 23 avril pour cause de championnat départemental tripléte vétérans.

Commission jeunes :

Par Michel BERNARD :

La FFPJP n'impose pas de date pour les championnats départementaux jeunes.

La commission jeunes se réunira la semaine prochaine pour définir les dates.

Le championnat tête à tête jeune n'a pas de qualification pour un championnat régional. Il sera programmé en deuxième partie de saison. Le championnat doublette jeune doit être fait dans le premier trimestre car le trophée régional jeune a lieu au mois de juin. Le championnat tripléte jeune doit être fait avant fin avril car le championnat régional qualificatif pour le championnat de France a lieu lors du week-end de l'ascension courant mai.

Commission discipline :

1 joueur (Loïc CHOUVELON) avait été suspendu il y a 2 ans. La suspension s'est terminée en octobre 2025. Sa licence a été bloquée car il n'avait pas réglé son amende à la FFPJP. La FFPJP lui a renvoyé un courrier à ce sujet. Il est désormais en règle depuis le 10 décembre 2025.

Commission des finances :

Par Pascal GREGOIRE :

Une nouvelle version du logiciel de comptabilité a vu le jour. Le Trésorier est en train de se familiariser avec le logiciel. Il va pouvoir débiter la saisie du nouvel exercice.

Commission arbitrage :

Par Alain AUDRAS :

Une candidate de LANTRAC s'était présentée mais elle n'est pas encore prête. Il y aurait peut-être 2 personnes intéressées dans la société d'AUREC (rien d'officiel à ce jour). Le module sera changé. Il sera certainement en visioconférence, pour les nouveaux candidats. Cela leur permettra de poser leur question à un arbitre national pour tout point de règlement. Une formation nationale est prévue en date du 18 janvier avec l'examen la semaine suivante. Les concours qui ne sont pas couverts actuellement par un arbitre pour 2026 sont des concours vétérans ou des concours en semi-nocturne. Lorsque que 2 arbitres sont désignés pour une compétition, le club organisateur n'a pas le droit de refuser la venue des deux. Deux arbitres sont désignés lorsqu'il y a un concours masculin et un concours féminin en parallèle ou lorsqu'un concours est prévu pour 128 équipes.

Commission communication :

Par Eric MATHELET :

Nous allons informer les clubs qu'il serait préférable d'avoir une adresse mail club plutôt qu'une adresse mail appartenant à un dirigeant.

L'abonnement Infomaniak s'élève à 125€ pour l'année 2026. Pour la mise à jour du site ainsi que pour les parutions, nous avons payé la facture de 650€ à Claude STIRMEL pour 2026.

➤ **Bol d'Or féminin :**

Le Bol d'Or féminin aura lieu dimanche 4 janvier 2026 à la Halle des Orgues à ESPALY. La partie buvette et restauration est confiée au club de BELLEVUE LA MONTAGNE. 57 équipes sont inscrites (50 équipes en 2025). Les parties débuteront à 8h30. Chaque équipe participante tirera au sort une enveloppe dans laquelle il y aura sa fiche de jeu pour la journée ainsi que ses 9 tickets boisson. Un budget de 2000€ est prévu. 14 équipes seront primées en 2026. La tenue club est exigée, même si elles ne sont pas du même club. Les trois premières équipes seront qualifiées pour le bol d'or régional le 15 mars 2026 à MOULINS (03).

➤ **Formations à venir :**

- La formation GTDM aura lieu le samedi 7 février 2026 dans la salle n°3 de la Maison Départementale des Sports. Elle durera toute la journée de 8h30 à 17h30. Chaque participant devra apporter son ordinateur. 10 candidats sont inscrits à cette formation. La formatrice sera Jocelyne ARAUJO du CD 63 et membre du comité régional AURA. Ses frais de déplacement,

d'hôtellerie et de restauration seront pris en charge par le CD 43. Les frais d'inscriptions de chaque participant seront supportés par le CD 43.

- Certains d'entre nous n'ont pas encore validé le module « vie fédérale, vie citoyenne » Merci de le faire rapidement et de m'envoyer l'attestation par retour de mail.
- La formation de discipline aura lieu le 14 février à ST ETIENNE. Henri BLANC et Pascal GREGOIRE y participeront pour le CD 43.
- La formation « contrôle d'alcoolémie » aura lieu en février en visioconférence. La date reste à déterminer avec Christian ALIGNÉ, médecin élu au comité régional AURA. 6 membres du CD 43 souhaitent participer à cette formation.

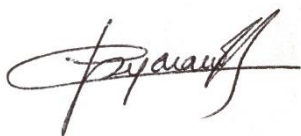
➤ **Questions diverses :**

- Une demande a été faite par le club d'YSSINGEAUX. Ce dernier demande une subvention pour l'achat de matériel concernant l'école de pétanque, par rapport à de nouveaux jeunes licenciés pour la saison à venir.
Accord sur certaines conditions. Fourniture d'un dossier avec le bilan financier, un état des besoins et la copie de la facture d'achat du matériel.
Idem pour la demande de l'école de pétanque de la CHAPELLE d'AUREC.
Dans ces deux cas il s'agira de subvention exceptionnelle.
- Le Président a également reçu un courrier de la société de VALS qui nous demande une subvention exceptionnelle concernant les frais engendrés par son équipe féminine en CNC2. Cette demande est refusée à la majorité. Nous avons beaucoup de sollicitations en 2026. Le Comité privilégie en 2026 les écoles de pétanque.
- Concernant l'achat d'une tenue sportive (tee-shirt + veste + pantalon) pour les membres du CODIR en 2026 nous allons demander des devis. Pour les tenues des championnats de France, il faut penser à mettre dans le dos « Comité Haute Loire. Normalement 30 joueurs seront qualifiés pour les championnats France, sauf ceux qui se qualifient plusieurs fois dans la même année. Corinne ALLARY est en charge de ce dossier.
- Concernant la location de véhicules pour les championnats de France. L'empreinte bancaire doit être faite par le Comité, une fois par mois, et non pas par le membre du Comité. Bien repérer à chaque location, le numéro d'immatriculation du véhicule.
- Cadeau de fin d'année attribué au secrétaire administratif : Après vote, approuvé à l'unanimité moins 1 voix, un bon d'achat de 150€ sera offert à HERMAN.

Heure de fin de la réunion : 18h00

Fait au Puy en Velay le 29 décembre 2025

Le Secrétaire Général Jean Charles BEJARANO



Le Président François MONIER

